

**SÉANCE DU LUNDI 09 NOVEMBRE 2020**

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Bureau : 27  
En exercice : 26  
Ayant pris part à la délibération : 24  
- Présents : 20  
- Pouvoirs : 4

**Date de convocation :**

Mardi 03 novembre 2020

**Affichage effectué le :**

17 novembre 2020

**Mise en ligne le :**

17 novembre 2020

**OBJET :**

**Plan pluriannuel de restauration  
et d'entretien des cours d'eau  
de la Basse Vallée de l'Hérault :  
modification du plan de gestion  
et demandes de subvention  
auprès des partenaires financiers**

**N° 003404**

**Question N° 6 à l'O.J.**

*Rubrique dématérialisation : 7.5. « Subventions »*

- ✓ *VU la délibération n°2766 du 03/12/2018 donnant un avis favorable au projet de restauration et d'entretien des cours d'eau de la Basse Vallée de l'Hérault réalisé par le bureau d'études RIPARIA ;*
- ✓ *VU les délibérations n°3305 du 21 juillet 2020 et n°3339 du 21 septembre 2020 approuvant le plan de gestion et autorisant le Président à solliciter les demandes de subventions.*

Madame la Vice-Présidente déléguée à la transition écologique et GEMAPI rappelle que la restauration et l'entretien des cours d'eau de la Basse Vallée de l'Hérault porte sur les Ruisseaux de l'Ardailhon et celui des Courredous ainsi que sur leurs affluents, de même que sur le chenal du Clôt de Vias. Cette étude d'un montant de 25 000 € HT a été subventionnée à hauteur de :

- 40 % par l'Agence de l'Eau.
- 20 % par le Feder.
- 20 % par la Région.

Et décline une campagne de travaux en niveaux et types d'interventions en fonction des secteurs traités, pour une durée totale de cinq ans.

Une enquête publique permettant l'obtention d'un arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général, va prochainement être soumis à la consultation du public et ainsi, permettre l'exécution des cinq années de travaux pour la période automne 2020 à automne 2025.

**Présents :**

**AGDE** : M. Gilles D'ETTORE Mme Véronique REY, M. François PEREA, M. Thierry DOMINGUEZ, M. Sébastien FREY. **AUMES** : M. Michel GUTTON. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **CAZOULS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBERY** : M. Jean AUGÉ. **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE, M. Jordan DARTIER.

**Absents Excusés :**

**FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY. **PÉZENAS** : Mme Danièle AZEMAR.

**Mandants et Mandataires :**

**ADISSAN** : M. Patrick LARIO donne pouvoir à M. Rémi BOUYALA. **AGDE** : Mme Françoise MEMBRILLA donne pouvoir à Mme Véronique REY. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN donne pouvoir à M. Laurent DURBAN. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE donne pouvoir à M. Didier MICHEL.

**Secrétaire de Séance** : M. Stéphane PEPIN-BONET.

**Rapporteur** : Mme Gwendoline CHAUDOIR.

RECU EN PREFECTURE

Le 13 novembre 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400319-20201109-000340404-02

Madame le Rapporteur expose qu'un nouveau plan de financement prévisionnel du volet travaux est soumis à l'approbation des membres du Bureau Communautaire dont le coût global des travaux est estimé à 200 727, 67 € HT, soit 240 873,20 € TTC pour les cinq années.

Compte tenu de la programmation du FEDER à laquelle sont rattachées les aides Régionales, la déclinaison pour la période 2020/2021 suivra les mêmes pourcentages pour un coût global des travaux sur la période de 80 458,36 € HT, soit 96 550,03 € TTC.

La CAHM est également subventionnée par L'Agence de l'Eau sur les années 2020 à 2021 (soumis à la réalisation des travaux de restauration hydromorphologique) via l'accord cadre, nécessitant toutefois des demandes d'aides annualisées. L'Agence de l'Eau et le FEDER apportent en plus une aide financière de 30 % pour les charges indirectes liées aux frais de gestion basés sur le cout salarial des agents et la Région Occitanie une aide financière de 20 % pour les charges indirectes.

Ont été appliquées 20 % de charges indirectes pour la CAHM, soit un coût global de 111 860,37 € TTC pour les années 2020-2021.

Partenaires financiers	Montant exprimé en TTC	Taux d'intervention
Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)	33 558,12 €	30 %
REGION Occitanie/ Midi Pyrénées	22 372,08 €	20 %
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	33 558,12 €	30 %
<b>Autofinancement</b>	22 372,08 €	20 %
.....		

L'Assemblée délibérante est invitée à approuver ce nouveau plan de financement et à autoriser son Président à solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires financiers.

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa Vice-Présidente,  
Après en avoir délibéré,*

### DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la modification du plan de financement du projet de restauration et d'entretien des cours d'eau de la Basse Vallée de l'Hérault ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à solliciter l'Europe au titre du Fonds Européen de Développement Régional ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à solliciter la Région Occitanie/Midi Pyrénées ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à solliciter l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

**Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits**  
**Le Président**  
**Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#